

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE-le : 21 novembre 2024

TRANSMIS le : 25 novembre 2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

OBJET :

Règlement du cimetière

**L'an deux mille vingt quatre
Le jeudi vingt-et-un novembre à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Étaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, MOIZARD Frédéric, MOURET Stéphane

Absents : Mme FERTÉ Nadège

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme Marie-Hélène HOFEEER donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
M.DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir Mme DAUPTAIN Marie-Hélène
M.DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET

M. VIRLOGEUX Christophe avait donné pouvoir à Mme FERTÉ Nadège (absente)

Secrétaire : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire expose que les travaux pour l'agrandissement du nouveau cimetière sont en cours.

Avec l'installation de murs de soutènement en L en périphérie partielle du cimetière et au vu des études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques, le long des murs de soutènement :

- Les inhumations en pleine terre seront interdites
- La profondeur des caveaux ne pourra pas excéder 2 places.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1/ Approuve à l'unanimité les modifications et les intègre dans le règlement du cimetière.

2/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

Frédéric Moizard

